

# CONSEIL MUNICIPAL DE BUSSEROLLES

Du Vendredi 11 juin 2021



## COMPTE RENDU

**Présents** : MM N. ANDRIEUX A. AGARD, J-C BOYER, V. CHABAUD, M. AUPY, P. MICHEL, H. GIRARDIE, R. BRUINAUD, M. GRAS, P.M. MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO, J. WASYLEZUCK, J. GIRARDIE, P. LEMONNIER, A. BARRIERE.

**Absents excusés** : S. BARTHELEMY.

*S. BARTHELEMY donne pouvoir à R. BRUINAUD pour voter en son nom,*

Le conseil municipal de la Commune de Busserolles dûment convoqué le 3 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire le 11 juin 2021 à 20 heures 15, à la Salle des Fêtes de Busserolles sous la Présidence de Madame le Maire, Nathalie ANDRIEUX. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Périne MICHEL

## ORDRE DU JOUR

- |   |   |
|---|---|
| 1 | Organisation finale des tours de garde pour les élections départementales et régionales                             |
| 2 | Cession du délaissé de voirie sis La Ribière  |
| 3 | Acquisition d'une portion de terrain sis « Chez Giraudeau »   |
| 4 | Désaffectation et aliénation du chemin rural dans le secteur « Lacaud, Malègue et Beaulieu » après enquête publique |
| 5 | Désaffectation et aliénation du chemin rural au lieu-dit « Chez Garot » après enquête publique                      |
| 6 | Désaffectation et aliénation du chemin rural au lieu-dit « Le Fraisse » après enquête publique                      |
| 7 | Questions diverses  |

L'ordre du jour étant arrêté, le conseil peut valablement délibérer.

*Madame le Maire ouvre la séance à 20h20*

## 1- ORGANISATION FINALE DES TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Pour rappel, le bureau des élections régionales et départementales se tiendra les 20 et 27 juin 2021 de 8h00 à 18h00 à **LA SALLE DES FÊTES DE BUSSEROLLES**. Ce changement sera indiqué par un affichage à la porte d'entrée de la Mairie ainsi qu'à l'entrée de la Salle des Fêtes.

## 1<sup>ER</sup> TOUR DE GARDE DU DIMANCHE 20 JUIN 2021

HORAIRES	RÉGIONALES	HORAIRES	DÉPARTEMENTALES
8h00 à 11h00	Jean Charles BOYER Pascal LEMONNIER	8h00 à 11h00	Périne MICHEL Virginie CHABAUD
11h00 à 14h00	Michel GRAS Annie AGARD	11h00 à 14h00	Roseline BRUINAUD Hervé GIRARDIE
14h00 à 18h00	Martine AUPY Stéphane BARTHÉLÉMY	14h00 à 16h00	Jean-Charles BOYER
		16h00 à 18h00	Virginie CHABAUD
		14h00 à 18h00	Pedro MONTEIRO

## 2<sup>EME</sup> TOUR DE GARDE DU DIMANCHE 27 JUIN 2021

HORAIRES	RÉGIONALES	DÉPARTEMENTALES
8h00 à 11h00	Jean Charles BOYER Pascal LEMONNIER	Pedro MONTEIRO Virginie CHABAUD
11h00 à 14h00	Michel GRAS Annie AGARD	Roseline BRUINAUD Hervé GIRARDIE
14h00 à 18h00	Martine AUPY Stéphane BARTHÉLÉMY	Albert BARRIERE Périne MICHEL

### 2- CESSION DU DELAISSE DE VOIRIE SIS LA RIBIERE

Madame le Maire rappelle que dans sa séance du 29 janvier 2021, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la désaffectation et le déclassement sans enquête publique préalable d'un délaissé de voirie sis à La Ribière.



Après entretien avec le géomètre et l'acquéreur, il laisse apparaître que ledit délaissé de voirie est d'une superficie exacte de 54m<sup>2</sup> au lieu des 45m<sup>2</sup> estimés, emprise qui n'a toujours aucune incidence sur la circulation, en conséquence, il n'est pas soumis à enquête publique préalable conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Madame le Maire propose à cet effet de céder le délaissé de voirie pour un montant de 378 €, soit 7€/m<sup>2</sup>.

**VU** la délibération n°2021-11 en date du 29 janvier 2021 portant désaffectation et déclassement sans enquête publique préalable d'un délaissé de voirie communale,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la voirie routière,

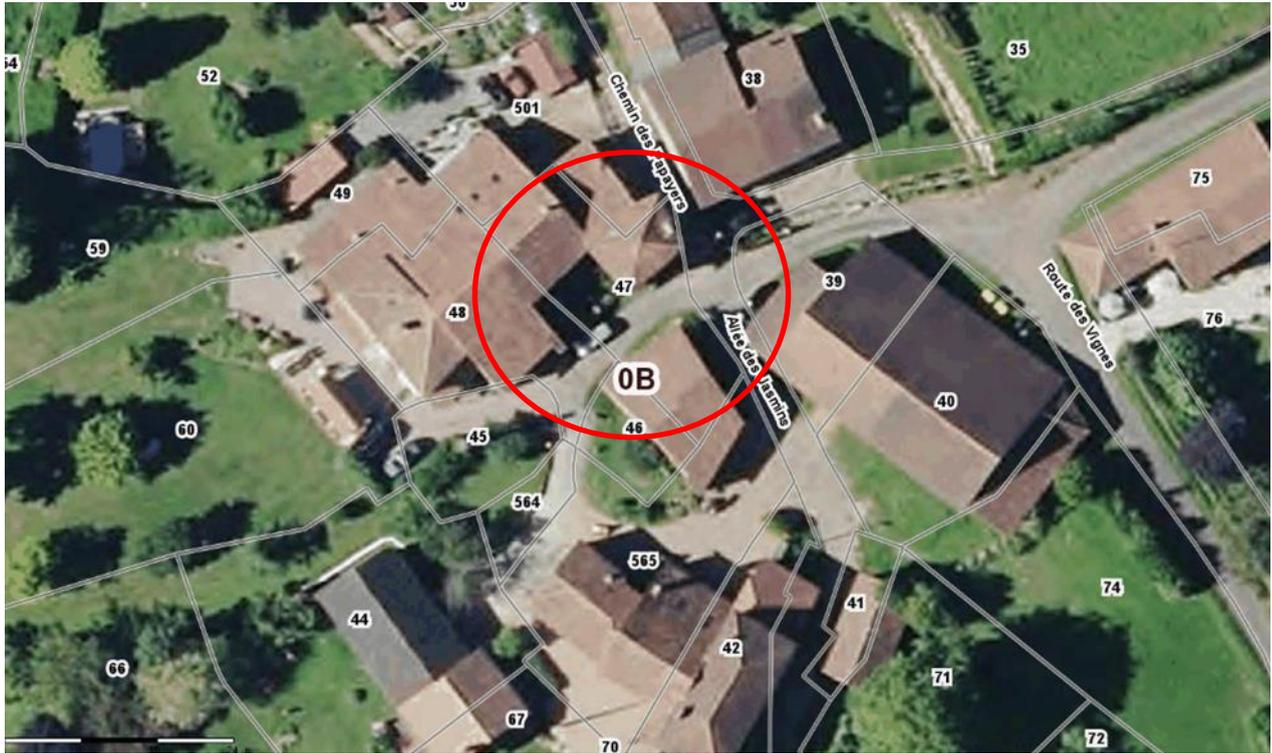
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

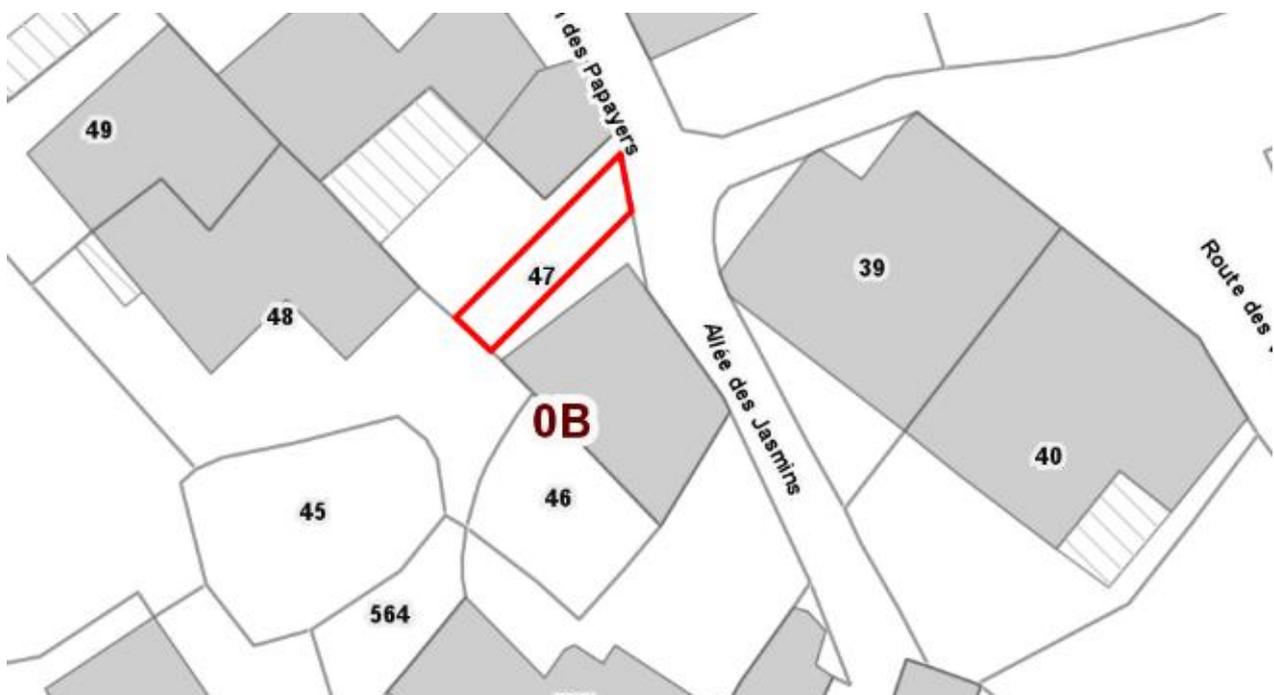
- **Constate** la désaffectation du délaissé concerné sis à La Ribière, d'une superficie de 54m<sup>2</sup> en lieu et place des 45m<sup>2</sup> estimés,
- **Constate** que le déclassement dudit délaissé ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique,
- **Acte** la vente à Monsieur et Madame RICORDEL, propriétaires riverains, au prix de 378 €, soit 7€/m<sup>2</sup>,
- **Dis** que les frais de cet acte seront pris en charge par les acquéreurs,
- **Autorise** Madame le Maire à faire toutes les démarches et à signer l'acte notarié de cession.

### 3- ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN SIS « CHEZ GIRAUDEAU »

Madame le Maire expose au conseil municipal, qu'au village de Chez Giraudeau, l'accès aux propriétés des parcelles cadastrées section B numéros 44 et 48 est existant mais n'est pas matérialisé au point de vue du cadastre.



Madame le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 47 appartenant à Monsieur LEMONNIER Pascal et Madame BERNOT Anne Lise, afin de créer, au point de vue du cadastre, un chemin. En effet, dans l'hypothèse où la parcelle cadastrée section B numéro 47 serait un jour vendue, le nouvel acquéreur aura la possibilité de fermer cet accès.



Après entretien avec le géomètre et le vendeur, il laisse apparaître que ladite portion est d'une superficie de 57m<sup>2</sup> estimée à hauteur de 7€/m<sup>2</sup>, soit un montant de 399€.

**VU** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

**Monsieur Pascal LEMONNIER ne prenant pas part au vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Autorise** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette portion de terrain pour un prix maximum de 399€.

#### **4- DESAFFECTATION ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL DANS LE SECTEUR « LACAUD, MALEGUE ET BEAULIEU » APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Par délibération en date du 21 septembre 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural dans le secteur de « Lacaud, Malègue et Beaulieu » en vue de sa cession à Monsieur FORGENEUF Eric.

Il est rappelé que ladite section part du village de Malègue en limite des parcelles de Monsieur FORGENEUF Eric pour se séparer en patte d'oie prenant ainsi les directions du village de Lacaud - Beaulieu, s'arrêtant en limite des parcelles de Monsieur FORGENEUF Eric et de la commune de Saint-Estèphe. Monsieur FORGENEUF Eric, à l'origine de la demande, est propriétaire de l'ensemble des parcelles desservies par le tronçon concerné.

L'enquête publique s'est déroulée du 29 mars 2021 au 16 avril 2021 inclus.

Des observations ont été formulées par Madame NADAUD, souhaitant acquérir la section du chemin jouxtant sa propriété. Cela n'entravant en rien l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Madame le Maire propose de céder ledit la partie dudit chemin rural.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide** de désaffecter la partie d'un chemin rural dans le secteur de « Lacaud, Malègue et Beaulieu » d'une contenance de 00ha 39a 79ca en vue de sa cession,
- **Fixe** le prix de vente sur la base de 0,76€/m<sup>2</sup>,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

#### **5- DESAFFECTATION ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « CHEZ GAROT » APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Par délibération en date du 13 septembre 2019, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Chez Garot » en vue de sa cession à Madame HENSCH Christiane.

Il est rappelé que ledit chemin part du village de Chez Garot en bout de la rue des Camphriers et dessert les parcelles de Madame HENSCH Christiane, propriétaire à l'origine de la demande, mais aussi les propriétés de Monsieur MANNAT Henri, de Monsieur MAPAS Christophe et de Madame BRUINAUD Yvette, en fin de chemin. En contrepartie et afin de continuer à assurer la desserte des parcelles situées en bout de chemin, Madame HENSCH propose aux familles MANNAT, MAPAS et BRUINAUD de leur accorder une autorisation de passage, entente qu'ils ont, apparemment, acceptée. L'enquête publique s'est déroulée du 29 mars 2021 au 16 avril 2021 inclus.

Des observations ont été formulées par Madame BRUINAUD et Monsieur MANNAT, signifiant leurs refus de la proposition de remplacement et leurs vœux de voir rester ledit chemin rural en l'état leur permettant d'accéder à leurs parcelles dans son tracé actuel.

Or, ces observations ne sont pas fondées dans la mesure où Madame HENSCH Christiane souhaite accorder et faire signifier par acte notarié lors de son acquisition, une autorisation de passage aux familles MANNAT, BRUINAUD et MAPAS, n'entraînant ainsi pas de perturbation dans la desserte des propriétés situées en bout du chemin concerné ou des habitations existantes. Il y a lieu également de passer outre aux conclusions du commissaire-enquêteur ayant émis un avis défavorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Madame le Maire propose de céder ledit la partie dudit chemin rural.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :**

- **Décide** de désaffecter le chemin rural au lieu-dit « Chez Garot » d'une contenance de 00ha 10a 29ca en vue de sa cession,
- **Fixe** le prix de vente sur la base de 0,76€/m<sup>2</sup>,
- **Précise** que Madame HENSCH devra faire signifier par acte notarié lors de son acquisition une autorisation de passage aux familles MANNAT, BRUINAUD et MAPAS, leur permettant d'accéder à leurs parcelles dans son tracé actuel et n'entraînant ainsi pas de perturbation dans la desserte des propriétés situées en bout du chemin concerné ou des habitations existantes,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

#### **6- DESAFFECTATION ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LE FRAISSE » APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Par délibération en date du 9 octobre 2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Le Fraisse » en vue de sa cession à Madame SCIFO Katia.

Il est rappelé que ledit chemin se situe à l'entrée Ouest du hameau du Fraisse, débute, à l'Est, de la route des Pommiers et aboutit, au Nord, sur une propriété privée. Il confronte sur sa partie Sud, Monsieur et Madame SUCHAREAU, propriétaires de la parcelle C 595 et sur toute la partie restante, Madame SCIFO, propriétaire et à l'origine de la demande d'acquisition.

L'enquête publique s'est déroulée du 29 mars 2021 au 16 avril 2021 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Madame le Maire propose de céder ledit la partie dudit chemin rural.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide** de désaffecter le chemin rural au lieu-dit « Le Fraisse » d'une contenance de 00ha 03a 63ca en vue de sa cession,
- **Fixe** le prix de vente sur la base de 0,76€/m<sup>2</sup>,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### ❖ **Candidate pour le poste de surveillant de baignade 2021**

Margaux CAVALIERE surveillera la baignade au plan d'eau communal cet été du **12 juillet 2021 au 15 août 2021** aux jours et horaires suivants : **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h30 à 19h00** (matins dédiés à l'entretien et l'inspection du plan d'eau et ses abords) et **le Samedi et Dimanche de 13h00 à 18h00**.

### ❖ **Point sur les projets d'investissement**

#### - **Acquisition de nouveaux jeux au plan d'eau**

- ↳ SAS CIBLE : Licornes + Lapins = **2 057,02 € TTC**
- ↳ CIHB : Raid aventure RAV04 = **7 189,20 € TTC**

#### - **Projet Ecole Numérique : 13 989 € dont 6 994,56 € de subvention de l'académie**

- ↳ Par Monsieur le Directeur de l'école de Busserolles : ce projet s'inscrit dans le cadre du développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique pour accompagner spécifiquement les territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. La mise en œuvre de cette initiative innovante, de certains membres de l'équipe éducative sur le cycle 3 au niveau du REP, contribuera ainsi à la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d'innovation pédagogique.

Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre le collège « Les Marches de l'Occitanie » et l'école en favorisant un partenariat avec le PE et les PLC volontaires du collège dans le cadre du champ de concertation de conseil de cycle de secteur. L'évaluation des résultats de ce projet permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif pour les années futures et de diversifier nos pratiques informatiques et technologiques sur l'ensemble du cycle 3 sur le territoire.

Au cours de l'année, les élèves de la classe et/ou en partenariat avec les professeurs de technologie du collège (1 classe de CM1/CM2 soit 26 élèves) seront confrontés à l'apprentissage du langage de programmation Scratch. Pendant le temps scolaire, ils vont apprendre à coder et s'y exerceront avec, en support, le robot de leur niveau de classe (6 robots éducatifs Thymio II et un robot humanoïde Nao V.6).

Dans le même mouvement, en appui sur des œuvres d'artistes de l'art conceptuel, de courants et de techniques artistiques, les élèves de la classe auront à concevoir des productions qui seront données à voir à un public le plus large possible, dans un cadre valorisant. Dans cette perspective, ils auront à concevoir une œuvre qu'ils feront réaliser par les robots Nao et Thymio II, par l'imprimante 3D, sur la base de la programmation conçue en classe et autour des techniques artistiques traditionnelles en référence à l'entrée pédagogique choisie.

Ce projet était prévu dans le courant des mois d'avril et mai 2021, mais en raison de la pandémie, le matériel sera livré courant juillet 2021 pour une utilisation à la rentrée scolaire 2021/2022.

#### - **Accord cadre à bon de commande - Travaux de voirie**

Pour rappel, la commission voirie s'était réunie vendredi 9 avril 2021 suite à la réception du diagnostic des voies communales de l'ATD24. Le montant total des travaux étant estimé à hauteur de 161 907 € HT, il a été proposé de déposer le marché sur 4 ans.

Dans sa séance du 14 avril 2021, Madame le Maire proposait au conseil municipal de solliciter l'ATD24 pour une mission d'assistance technique en phase opérationnelle, se déclinant en 3 phases, à savoir :

1. Préparation de la consultation des travaux : 500 € HT
2. Assistance pour l'analyse des offres et le choix du candidat : 300 € HT
3. Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage en phase opérationnelle : 400 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter la proposition telle que décrite ci-dessus et a chargé Madame le Maire de signer la convention afférente.

Par mail en date du 4 juin, Monsieur REVIDAT de l'ATD24 a transmis à la mairie l'ensemble des pièces du marché pour les travaux de voirie (Règlement de Consultation annexé à la présente).

Le marché a donc été publié par voie dématérialisée sur la plateforme AWS le 9 juin ainsi que dans le journal SUD OUEST de manière automatique. La date limite de dépôt des offres est au 30 juin 2021 à 12h00.

- **Rénovation logement communal au Bistrot le Vieux Puits**

Monsieur LANTERNE, architecte désigné par le conseil municipal, a effectué un premier état des lieux. Il en ressort qu'en terme d'accessibilité ça ne sera pas tâche facile. Il a également proposé des modifications au plan, que l'ATD24 a bien voulu nous fournir, aussi bien à l'étage qu'au rez-de-chaussée.

Aussi, l'architecte estime qu'une pompe à chaleur air/eau ou équivalente serait préférable à une pompe à chaleur air/air.

Le conseil départemental de la Dordogne nous accorde une subvention à hauteur de 10 000€ au titre des Contrats de Projets Communaux ainsi que l'Etat à hauteur de 16 000€ au titre de la DSIL.

❖ Une étude a été réceptionnée concernant la reprise électrique du local des employés communaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à le signer.

❖ Jean-Christophe LAFORGE, président de l'association RACINE demande où en est l'étanchéité de la terrasse du bâtiment du Tilleul et propose de refaire les peintures de la salle qui leur est accordée.

❖ L'escalier du lotissement le Cros de l'Ouvrage qui mène au plan d'eau communal est dans un mauvais état. Les travaux seront à prévoir au prochain budget.

❖ Un géomètre a été commandé au village du Grand Villotte afin de déterminer la limite du chemin rural.

## POUR INFORMATION

❖ Le fauchage des bords de routes et chemins interviendra à partir du 30 juin 2021.

❖ Une partie de la toiture de la Mairie a été refaite par l'entreprise Laurent MORELLET.

❖ Les adolescents de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais effectueront des travaux dans la cour de l'école (marelle, parcours, etc...) dans le cadre du projet citoyen. Ils interviendront la dernière semaine de Juin.

❖ Le Bistrot Le Vieux Puits a réouvert ses portes mercredi 9 juin 2021.

❖ Concernant les questions que vous pouvez vous poser sur le dépôt des demandes de titres de séjour pour les ressortissants britanniques, vous trouverez en mairie un flyer vous expliquant la procédure à suivre ainsi qu'une liste des associations pour vous aider dans cette démarche.

**La séance est levée à 22h35**

*La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au  
Mardi 6 juillet 2021 à 20h15 à la Salle des Fêtes*

**TABLEAU DES PRÉSENCES** Vendredi 11 juin 2021

	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
1	<b>La Maire,</b> ANDRIEUX Nathalie	
2	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b> AGARD Annie	
3	<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b> BOYER Jean-Charles	
4	<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b> CHABAUD Virginie	
5	AUPY Martine	
6	BARRIERE Albert	
7	BARTHELEMY Stéphane	<b>ABSENT EXCUSÉ</b> <i>Pouvoir à BRUINAUD Roseline</i>
8	BRUINAUD Roseline	
9	GIRARDIE Hervé	
10	GIRARDIE Jeannine	
11	GRAS Michel	
12	LEMONNIER Pascal	
13	MICHEL Périne	
14	MONTEIRO DOS REIS COUTO ROSADO Pedro Miguel	
15	WASYLEZUCK Jacqueline	